

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2014

Le trois mars 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2014

Présents : Mmes BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, RONDELET, SCOLARI
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

Pouvoir : Mme MONTEREMAL donne procuration à Mme SCOLARI
Mme PEYLIN donne pouvoir à Mme MARRANT
M. MIRALLES donne procuration à Mme RONDELET

Absent :

Le compte rendu de la séance du 10 février 2014 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Denis ROUGEMENONT.- adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du dernier conseil du mandat et remercie les élus qui se sont investis pendant ces six années.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 07/2014 : Convention d'occupation précaire de la grande salle du gymnase

Décision 08/2014 : renonciation au DPU

Décision 09/2014 : contrat de vente de gaz formule prix fixe garanti public - Foyer municipal

Décision 10/2014 : Avenant N°1 à la convention d'occupation précaire - logement situé au 699 Rue du Tram

Décision 11/2014 : Avenant N°1 au bail - logement Maison Burriat.

Le compte de gestion du Trésorier principal, (comptable de la commune), et le compte administratif sont conformes au centime d'euro près, Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, propose donc que le Compte administratif soit soumis au vote de l'assemblée ce soir, Il présente le Compte Administratif 2013.

Toutes sections confondues ce sont :

2 555 480,74 € de dépenses totales. Constituées de près de **64,98%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

3 131 672,37 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de

576 191,63 €.

Section de Fonctionnement

Le résultat au 31 décembre 2013 s'élève à **502 734,77 €**

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

502 734,77 € affectés en recettes d'investissement du BP 2014, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

Section d'investissement

Le résultat au 31 décembre 2013 est de **73 456,86 €**, auquel on ajoute 182 313,02 € d'excédent antérieur, **soit un résultat final d'investissement de 255 769,88 €**

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2014

Délégation N° 12/2014 :

Vote du Compte Administratif 2013 du Budget Principal**Vote du Compte Administratif 2013 du Budget Principal**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE l'exécution du Compte Administratif 2013

CA 2013						
Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	0,00	182 313,02		0,00	0,00	182 313,02
Résultat affecté		515 517,63				515 517,63
Opérations de l'exercice	757 842,47	133 468,68	1 797 638,27	2 300 373,04	2 555 480,74	2 433 841,72
TOTAUX	757 842,47	831 299,33	1 797 638,27	2 300 373,04	2 555 480,74	3 131 672,37
Résultats de clôture		73 456,86		502 734,77	0,00	576 191,63
Restes à réaliser	561 082,70	12 880,00			561 082,70	12 880,00
TOTAUX CUMULES	561 082,70	86 336,86		502 734,77	561 082,70	589 071,63
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	- 474 745,84		502 734,77	0,00	27 988,93

PRECISE, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTE le compte administratif 2013 du budget principal par 15 voix pour.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibération N° 13/2014

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 du Trésorier Principal.

Délibération N° 14/2014 :

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 du Budget Principal

Monsieur Jean-François Gaujour, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2013 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, et constatant que le Compte Administratif présente :

X	Un excédent de fonctionnement de	502 734,77 €
	Un déficit de fonctionnement de.....	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire exercice 2012

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	- €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).	- €
Virement à la section d'investissement.....	515 517,63 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	515 517,63 €
Déficit.....	

A) Excédent au 31.12.2013

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
* Déficit résiduel à reporter.....	
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...	502 734,77 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.	

B) Déficit au 31.12. 2013

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif de	
Excédent disponible (voir A -solde disponible).....	

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus.

Délibération N° 15/2014 :

CONVENTION POUR REMBOURSEMENT D'UNE FORMATION BAFA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent en contrat à durée déterminée a fait une formation BAFA financée par la commune en vue de son embauche. A la fin de la période d'essai de son contrat cette personne a souhaité arrêter sa mission.

Il a été demandé à cette personne de rembourser la formation BAFA. Une convention de remboursement a été établie entre elle et la Commune.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du texte de la convention, par 15 voix pour

Autorise le Maire à signer cette convention

Délibération N° 16/2014 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
ACQUISITION D'UN NOUVEAU MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Suite aux travaux de réhabilitation du dernier étage de la Mairie (isolation des murs par l'intérieur), la bibliothèque a perdu en volume. De ce fait, les étagères murales ne peuvent plus être réinstallées. La commune doit remplacer certains éléments du mobilier existant afin de répondre à cette nouvelle configuration.

Dans le cadre de la dotation départementale, le Conseil Général aide les communes pour l'équipement mobilier de leur bibliothèque.

Deux devis complémentaires ont été demandés aux fournisseurs suivants : ASLER DIFFUSION et BORGEAUD BIBLIOTHEQUES.

L'estimatif du coût d'achat du mobilier chez le fournisseur ASLER est de 4813,49 euros H.T soit 5811,07 euros TTC.

L'estimatif du coût d'achat du mobilier chez le fournisseur BORGEAUD BIBLIOTHEQUES est de 1868,24 euros HT soit 2241,89 euros TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services du Conseil Général afin d'obtenir une subvention au titre de la dotation départementale.

Le financement serait réparti de la façon suivante :

1. Autofinancement :
Coût estimatif H.T de l'opération : 6681,73 euros.
Subvention du département à hauteur de 1336,35 euros
Soit un autofinancement de 5345,38 euros H.T.
2. Subvention du Conseil Général : 20 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 250 euros le m² (superficie de la bibliothèque : 95 m²) soit 1336,35 euros.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE :

-l'opération et arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessus.

DECIDE :

- de demander une subvention auprès des services du Conseil Général de l'Isère.
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette aide financière.

Délibération N° 17/2014 :

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES
DEMANDE DE SUBVENTION
AMENAGEMENT DE LA PLACE FAGOT**

La présente délibération annule et remplace la délibération N°04/2014

Dans le cadre de la préparation du comité de pilotage, une somme forfaitaire a été attribuée pour le financement des travaux de la Place Fagot. La région Rhône-Alpes interviendra à hauteur de 30 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager le réaménagement complet du centre bourg. La phase 1 débutera par la réalisation des travaux d'aménagement de la Place Fagot en 2014.

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (C.D.D.R.A), la région soutient l'émergence d'opérations d'aménagement structurantes dont l'objectif est de promouvoir des politiques d'aménagement durable.

L'estimatif du coût des travaux est de 260 313,79 euros H.T soit 312 376,55 euros TTC.

Il convient de rajouter à cette somme le coût de la maîtrise d'œuvre : 12 876 euros HT soit 15 451,20 euros TTC.

Les dépenses éligibles au C.D.D.R.A s'élèvent à 164 823,76 euros HT soit 197 788,51 euros TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services de la CAPV qui étudieront le projet, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du C.D.D.R.A de la Région pour cette opération.

Le financement serait réparti de la façon suivante :

1. Autofinancement :

Coût estimatif H.T de l'opération : 273 189,79 euros.

Dépenses éligibles HT : 164 823,76 euros.

Subvention de la région : 30 000 euros

Soit un autofinancement de 243 189,79 euros H.T.

2. Subvention C.D.D.R.A : 30 000 euros.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE :

-l'opération et arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessus.

DECIDE :

- de demander une subvention auprès des services de la région Rhône-Alpes.
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Délibération N° 18/2014 :

ENGAGEMENT DE DEPENSES N° 03 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut » engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 368 457,00 €.

Monsieur le maire propose d'engager les sommes suivantes avant le vote du budget 2014, afin de pouvoir passer commande, puis liquider et mandater les factures relatives aux investissements mentionnés ci-dessous :

➤ Article 202 Opération 42	3 780€
➤ Article 2111 Opération 101	1€
➤ Article 2112 Opération 107 Chemin de l'étang Frais d'acte +	510€
➤ Article 2115 Opération 24 Portage Foncier Centre Bourg (Granger)	117 739€
➤ Article 2115 Opération 24 Frais notariaux vente CAPV/Commune	5 275€

TOTAL SOMMES ENGAGEES	127 305€
------------------------------	-----------------

Monsieur le Maire rappelle les engagements de dépenses votés précédemment :

Engagement N° 01 pour 1 608€.

Engagement N° 02 pour 50 476 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, après avoir vérifié que cet engagement ajouté aux précédents engagements ne dépassent pas le quart (368 457 €) des crédits d'investissements inscrits au budget 2013 (1 473 828 €) autorise le maire à :

- Signer toutes les pièces nécessaires à ces dépenses,
- A engager les sommes correspondantes,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2014.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports :

Monsieur Trouilloud, Adjoint aux finances et aux sports rappelle que le gymnase est fermé une semaine sur les deux semaines de vacances

Prochaines commissions : le 10 et le 17 mars 2014 pour la préparation du budget.

Urbanisme :

La commission d'appel d'offre se réunira le vendredi 7 mars à 14 h pour l'ouverture des plis concernant l'étude de faisabilité des travaux de protection du Perrin et de la Roche.

Date des prochaines commissions : le 19 mars 2014

Travaux :

Les travaux de la Cure avancent bien une réception partiel de travaux aura lieu lundi 10 mars. La démolition de la maison Fagot débutera mercredi, le désamiantage étant terminé.

L'isolation du dernier étage de la mairie est terminée. Une réunion pour l'accessibilité du secrétariat de Mairie devrait avoir lieu jeudi 6 mars

Le bureau d'étude VERDI - VERDANCE a rendu son AVP le coût global de l'opération devrait se monter à 1,3 million d'euros. Le groupe de pilotage se réunira le 17 mars à 14 H

Vie du village

Le 2^{ème} spectacle à MC2 « Zé Luis » et le spectacle Melle Frankenstein » ont été appréciés. Le prochain spectacle c'est un apéro jazz au Perroquet avec l'ouverture du festival de jazz de Voiron.

Commission Intergénérationnelle :

Une magnifique exposition a eu lieu à l'école maternelle avec les travaux des enfants qui était encadrés par un professeur d'art plastique.

Clôture de la séance à 21 h 50

Affiché le 10 mars 2014